

Cartes stratégiques de bruit de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry

Tableaux d'exposition à court terme et à long terme

Le présent document a pour objectif de présenter des données chiffrées concernant l'exposition au bruit des populations et des établissements de santé et d'enseignement, ainsi que l'évaluation de ses effets sur ces populations, conformément l'article R572-5 du code de l'environnement et l'arrêté du 4 avril 2006 pris pour son application.

Méthodologie

Les estimations du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation situés dans les différentes zones de bruit ont été réalisées à partir des fichiers fonciers 2021 et des données de population des îlots IRIS de l'INSEE de 2019. La population a été répartie dans les IRIS suivant le nombre de m² d'habitation ; le niveau de bruit pris en compte est celui dans lequel se trouvent les centroïdes des parcelles.

Les estimations du nombre d'habitations ont été réalisées à partir des fichiers fonciers 2021 ; le niveau de bruit pris en compte est le bruit maximum touchant chacune des parcelles.

Les estimations du nombre d'établissements de santé et d'enseignement ont été réalisées à partir des fichiers de la BD TOPO 2022 de l'IGN ; le niveau de bruit pris en compte est celui dans lequel les établissements sont situés.

L'évaluation des effets nuisibles en nombre de personnes affectées par une forte gêne et de fortes perturbations du sommeil a été réalisée selon la méthodologie prescrite par les articles 8 et 9 de l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Cette méthodologie consiste en une évaluation théorique sur la base de formules mathématiques ; en ce sens, il ne s'agit pas d'une évaluation faisant suite à une enquête épidémiologique qui aurait été réalisée auprès des riverains de l'aérodrome de Lyon-Saint-Exupéry.

Tableaux d'exposition

Les données suivantes ont été estimées, pour les cartes stratégiques de court terme (situation de référence 2019 – CSB CT) et de long terme (hypothèse de long terme du PEB – CSB LT), dans les zones exposées au bruit moyenné sur 24h (L_{den}) et sur la période de nuit 22h-6h (L_n) :

- Les surfaces impactées ;
- Le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation ;
- Le nombre d'habitations ;
- Le nombre d'établissements de santé ;
- Le nombre d'établissements d'enseignement ;
- Le nombre de personnes affectées par les effets nuisibles dus à l'exposition au bruit que constituent la forte gêne (sur 24h) et les fortes perturbations du sommeil (sur la période de nuit).

L'ensemble de ces résultats est présenté dans les tableaux ci-après.

ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL DU

La Préfète de région



Fabienne BUCCIO

La préfète



Chantal MAUCHEV

12 JUIN 2023



Laurent PREVOST

1. Tableau d'exposition – CSB CT L_{den}

Plages d'indices L_{den} en dB(A)	Surface (km ²)	Population	Nombre de personnes affectées par une forte gêne	Habitations	Établissements de santé	Établissements d'enseignement
55-60	27,81	5138	1608	2205	0	5
60-65	9,22	47	19	27	0	0
65-70	2,90	0	0	0	0	0
70-75	1,83	0	0	0	0	0
>75	1,06	0	0	0	0	0
Total	42,82	5185	1627	2232	0	5

2. Tableau d'exposition – CSB LT L_{den}

Plages d'indices L_{den} en dB(A)	Surface (km ²)	Population	Nombre de personnes affectées par une forte gêne	Habitations	Établissements de santé	Établissements d'enseignement
55-60	45,84	12666	3965	5572	0	11
60-65	17,16	810	330	373	0	0
65-70	5,22	181	91	90	0	0
70-75	3,37	12	9	4	0	0
>75	2,27	4	0	3	0	0
Total	73,86	13673	4395	6042	0	11

3. Tableau d'exposition – CSB CT L_n

Plages d'indices L_n en dB(A)	Surface (km ²)	Population	Nombre de personnes affectées par de fortes perturbations du sommeil	Habitations	Établissements de santé	Établissements d'enseignement
50-55	11,87	290	65	134	0	0
55-60	3,94	0	0	1	0	0
60-65	1,97	0	0	0	0	0
65-70	0,87	0	0	0	0	0
70-75	0,38	0	0	0	0	0
Total	19,03	290	65	135	0	0

4. Tableau d'exposition – CSB LT L_n

Plages d'indices L_n en dB(A)	Surface (km²)	Population	Nombre de personnes affectées par de fortes perturbations du sommeil	Habitations	Établissements de santé	Établissements d'enseignement
50-55	21,48	2135	482	936	0	2
55-60	6,97	217	63	105	0	0
60-65	3,48	12	4	4	0	0
65-70	1,61	2	1	2	0	0
70-75	1,22	2	0	1	0	0
Total	34,76	2368	550	1048	0	2